

CONDUITE 2000

Les enjeux de la formation et de l'examen du permis de conduire.

Catégorie permis A1/A2

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement.

Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir devenir.

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser

CONDITIONS DE PASSAGE

L'établissement se chargera de vous inscrire à une session d'examen du permis de conduire après une formation de 20h minimum. Soit 8h hors circulation et 12h en circulation.

Sous réserve d'avoir atteint le niveau requis.

Pour pouvoir accéder à ces catégories du permis de conduire, le candidat doit être âgé au minimum de 18 ans pour la catégorie A2 et 16 ans pour la catégorie A1

DEROULEMENT DE L'EPREUVE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

***L'épreuve théorique :**

Pour pouvoir se présenter à l'examen pratique, le candidat doit passer l'épreuve théorique du code spécifique à la moto (ETM)

Cet examen se déroule dans les locaux d'un opérateur agréé. Il se compose d'une série aléatoire de 40 questions. Les candidats ne doivent pas dépasser les 5 fautes. Avant de vous laisser accéder à la salle où va se dérouler l'examen, votre identité est vérifiée.

***L'épreuve pratique :**

Le jour J, un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis. La conduite comprend une épreuve hors circulation (HC) et une épreuve en circulation (CIR). La durée est de **10 minutes pour l'épreuve HC** et de **40 minutes pour l'épreuve CIR**. L'inspecteur commence à chaque fois par vérifier votre identité et votre équipement.

***Épreuve hors circulation**

Elle est composée de plusieurs exercices réunis dans un même parcours (tout en un):

- Déplacement de la moto sans l'aide du moteur.
- Déplacement de la moto à allure réduite. Chrono supérieur à 16s pour un **A** et entre 14 et 16s pour un **B**
- Déplacement de la moto à allure plus élevée avec freinage d'urgence.
- Déplacement de la moto à allure réduite avec passager.
- Déplacement de la moto à allure plus élevée avec un évitement.

L'exercices de maniabilité et de sécurité est noté **A B C**. La note **C** à l'exercice entraîne l'ajournement du candidat et l'interruption de l'examen. La chute lors d'un exercice entraîne la notation **C** et l'arrêt immédiat de l'examen. Le choix du côté du parcours est tiré au sort, sur présentation de l'expert, par le premier candidat.

Pour être admis il faut avoir obtenu la note **A** ou **B**

Le candidat dispose de deux essais et la possibilité de mettre 3 pieds au sol si le déplacement sans l'aide du moteur a été correctement réalisé.

Si échec pendant l'un des exercices, le deuxième essai repart du déplacement sans l'aide du moteur

***Épreuve en circulation**

Vous devez avoir satisfait à l'épreuve HC pour passer l'épreuve en circulation.

L'épreuve CIR se déroulera en et hors agglomération.

Le jour de l'examen, l'expert vérifie votre identité

L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- Savoir s'équiper et s'installer
- Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information
- Adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir des espaces de sécurité
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Être courtois
- L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.
- Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.
- L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.
- **A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.**
- **Pour être reçu à l'examen le candidat doit obtenir au moins 21 points sur 27 sans erreur éliminatoire.**
- **Le résultat est connu après un délai de 24 heures sur la plate-forme Rendez-vous permis.**